

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Mission Observatoire des Territoires
et Prospectives
Mission Bruit

Metz, le 18 mars 2013

Nos réf.: DDT/Mission OTP / JL CH

Vos réf.:

Affaire suivie par : Jean-Luc CHANTRAINE
<mailto:Jean-Luc.Chantraine@moselle.gouv.fr>

Tél. 03 87 34 34 87 – Fax : 03 87 34 34 05

Le directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs les Maires

(Liste des destinataires in fine)

Objet : *Classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières
Réseau des routes communales
Demande de recensement des trafics sur les voies communales de plus de 5000 v/jour*
P.J. : *1 tableau de pré-recensement à compléter*
Réf. : *Loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit - Articles L571-10 et R571-32
à R571-43 du Code de l'environnement*

Madame, Monsieur le Maire,

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a défini les modalités de la politique de protection contre le bruit des transports terrestres. Dans son article 13, la loi prévoit que dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres dont le trafic journalier moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Les tronçons d'infrastructures homogènes du point de vue de leur émission sonore, sont classés en 5 catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit » sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées ; leurs profondeurs varient de 10 à 300 mètres à partir du bord de l'infrastructure.

Le classement des voies bruyantes du réseau des routes communales est à la charge de l'Etat et réalisé par le CETE de l'Est – Labo de Strasbourg - sous le pilotage de la DDT de la Moselle (Circulaire du 25 mai 2004).

Je vous invite à télécharger toutes ces informations sur le Site Internet des services de l'État de Moselle : <http://www.moselle.gouv.fr> (*Thèmes-Territoires-Observatoire du Bruit-Classement des voies bruyantes*) et notamment les Arrêtés préfectoraux du 29 juillet 2000 relatif au classement des voies bruyantes des communes de l'ancien District de l'agglomération messine et celui du 4 octobre 2004 des autres voies bruyantes communales de Moselle qu'il convient aujourd'hui d'actualiser.

.../...

Conformément à la circulaire du 25 mai 2004 (§ A-1), les bases techniques des arrêtés de classement en vigueur doivent être réexaminées tous les cinq ans s'il y a lieu, pour prendre en compte les nouveaux projets et les modifications de trafic et les nouvelles limitations de vitesses du réseau des routes communales.

Pour vous aider à recueillir vos données de trafics sur les voies de votre réseau des routes communales, je vous communique un pré-recensement réalisé par le CETE de l'Est dans le tableau ci-joint.

Aussi, je vous demande de bien vouloir me transmettre vos données de trafics actualisées en votre possession sur les voies communales de plus de 5000 véhicules par jour de votre commune dans le délai de 1 mois suivant la transmission de cette lettre.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental Adjoint



Jacques BONIGEN

Copie à : M.le Préfet de la Moselle
Mmes et M. les Sous-Préfets

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires de :

Amnéville	Maizières-lès-Metz	Sarreguemines
Creutzwald	Marly	Stiring-Wendel
Fameck	Metz	Thionville
Florange	Montigny-lès-Metz	Woippy
Forbach	Moulins-lès-Metz	Yutz
Freyming-Merlebach	Réding	
Hagondange	Rombas	
Hayange	Saint-Avold	
Le Ban-Saint-Martin	Saint-Julien-les-Metz	
Longeville-lès-Metz	Sarrebourg	

Copie :

CETE Labo de Strasbourg
Groupe Acoustique & méthodes physiques
11, rue Jean Mentelin - BP 9
67035 STRASBOURG CEDEX